

**IMMOBILIER – TERROIRS D'ABANCOURT ET BANTIGNY
RÉSILIATION ET RÉALISATION DE BAIL
DE MONSIEUR PETIT PASCAL
À MONSIEUR GRUSON ARTHUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-049**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

<p>Nombre de membres en exercice : 17</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 10</p>	<p>Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.</p> <p>Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.</p> <p>Procurations :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.</p>
--	---

Par délibération n° 05-68 du 3 novembre 2005, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à la SCEA Clos de la Tour « Monsieur PETIT Pascal » demeurant 3 Rue Léon Dordain à Cuvillers (59268) la location des parcelles reprises au tableau I ci-dessous :

La SCEA Clos de la Tour « Monsieur PETIT Pascal » demande la résiliation de ses baux, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Tableau I

Terroir	Référence	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2023)
ABANCOURT	ZK 36	1h 97a 86ca	441.25€
BANTIGNY	ZC 323	90a 17ca	201.09€

Son successeur, la SCEA Clos de la Tour « Monsieur GRUSON Arthur, Jeune Agriculteur » demeurant 7 Rue Léon Dordain à Cuvillers (59268) sollicite à son profit le bail de 9 années débutant le 1^{er} octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2033, pour les parcelles de terre reprises au tableau II ci-dessous :

Tableau II

Terroir	Référence	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2023)
ABANCOURT	ZK 36	1h 97a 86ca	441.25€
BANTIGNY	ZC 323	90a 17ca	201.09€

la SCEA Clos de la Tour « Monsieur GRUSON Arthur » s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2024/2025.

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

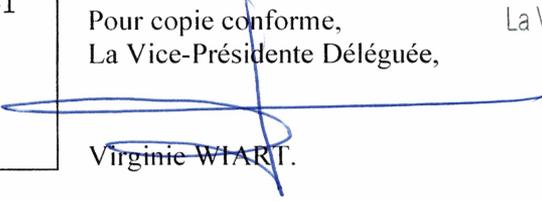
- **D'accepter la résiliation et la réalisation des baux dans les conditions présentées.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART


Virginie WIART.

